



CH-3003 Berne, IS, GRI

**Aux fabricants
de composants soumis à homologation
dans le domaine de la protection civile**

Référence: 620-10/05
Votre référence:
Notre référence: GRI
Dossier traité par: Kurt Grimm
Berne, le 16.09.2011

Précisions concernant les cahiers des charges techniques de l'Office fédéral de la protection de la population

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelque temps, les rapports des services d'essai accrédités du Laboratoire de Spiez mentionnent l'incertitude de mesure des résultats de tests quantitatifs, ce qui a donné lieu à des discussions quant à savoir de quelle manière cette incertitude doit être prise en considération dans l'évaluation de la conformité.

Afin de clarifier la question, nous rappelons les points suivants:

- L'incertitude de mesure propre aux différentes méthodes d'essai appliquées est déjà prise en considération dans les recueils d'exigences techniques (RET) de l'Office fédéral de la protection de la population.
- Les résultats sont donc considérés comme satisfaisants s'ils se situent dans les limites fixées par les RET.

Nous intégrerons ces précisions à la prochaine révision des Instructions techniques du 1^{er} janvier 2009 sur la gestion de la qualité des composants soumis à homologation dans le domaine de la protection civile.

Ces précisions s'appliquent à tous les recueils d'exigences techniques et correspondent à la pratique du service d'homologation et des services d'essais du Laboratoire de Spiez.

Office fédéral de la protection de la
population OFPP
Kurt Grimm
Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne
Tél. +41 31 322 50 62, Fax +41 31 324 87 79
Kurt.Grimm@babs.admin.ch

Nous vous remercions de prendre connaissance de ce qui précède et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations



Peter Wüthrich
Chef Division Infrastructure

Copie au Laboratoire de Spiez (Technologies de protection ABC, Physique, Chimie)